

Gland, le 26 mars 2021

## Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 mars 2021

Présidence : M. Pierre-Alain Bringolf

### LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### décide

d'amender le préavis municipal s'agissant du 13<sup>ème</sup> salaire, soit :

- I. de fixer les indemnités annuelle des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 comme suit :

<b>Fixe annuel</b>	Syndic : Municipaux :	CHF 70'000.- CHF 48'000.-
<b>Vacations</b>	Tarif horaire :	CHF 50.-
<b>13<sup>ème</sup> salaire</b>	Syndic et Municipaux :	Un douzième du fixe annuel <i>et des vacances</i>
<b>Débours</b>	Syndic : Municipaux :	CHF 5'000.- CHF 4'200.-

- II. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~29'650.-~~ 19'022.-;
- III. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2021	CHF	3'144'490.-
Charges supplémentaires selon préavis municipal n° 94	CHF	<del>29'650.-</del> 19'022.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF	<del>3'174'140.-</del> 3'163'512.-

*"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :*

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira